



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 24978

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la stratégie nationale arrêtée pour les prochaines années, dans le prolongement des engagements internationaux, rappelé lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002. Elle lui rappelle que la France a fait le choix d'intégrer la notion de développement durable dans ses politiques publiques et de fixer le développement durable dans la réalité quotidienne. Elle souhaite connaître les actions qui seront entreprises par l'Etat en matière d'éco-responsabilité, sur le plan énergétique, sur le plan du recyclage comme sur le plan des nouvelles normes de construction pour les édifices publiques.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement durable. Cette stratégie est une des priorités du Gouvernement et elle concerne tous les champs de sa politique. Préparée et adoptée dans le cadre d'une démarche participative jamais autant développée sur un tel sujet, elle ne comporte pas moins de 180 objectifs de résultat et 600 actions pour les atteindre. Un exemplaire de cette stratégie a été adressé à l'ensemble des députés. Les thèmes évoqués dans la présente question y occupent une part significative. S'agissant de l'éco-responsabilité, l'État s'est assigné des objectifs particulièrement ambitieux parce que ce thème a un effet de levier important en matière de développement durable et également parce qu'il est nécessaire que l'État s'applique à lui-même ce qu'il prône pour les autres. Concernant le plan énergétique, bien des aspects sont déjà développés au sein de la stratégie nationale de développement durable, ils le seront significativement dans le plan Climat, l'action du ministère de l'écologie et du développement durable. Pour promouvoir la « haute qualité environnementale » en ce qui concerne les édifices publics trouvera son prolongement dans ce plan Climat, tant la part des émissions de gaz à effet de serre incombant aux bâtiments est importante. Par ailleurs, les intentions du Gouvernement concernant la problématique des déchets ont été réaffirmées à l'occasion d'une communication en Conseil des ministres visant tout particulièrement la nécessité d'une réduction à la source de ces déchets. Les sujets abordés dans la présente question ont une incidence majeure en matière d'empreinte écologique ; pour cette raison, l'approche à la fois ambitieuse et pragmatique choisie par le Gouvernement semble la bonne.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24978

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7211

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4223